



Proxibus

LA MAIRIE DE NOUMÉA PLUS PROCHE DE VOUS



FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE EN TANT QU'AMBASSADEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE (REF DCPR-1)

6 mois

Mars et Septembre 2025

OBJECTIFS DU SERVICE CIVIQUE

Le Service de la Conservation et Valorisation du Patrimoine assure l'acquisition des collections historiques, artistiques, documentaires, archivistiques et leur gestion. Au sein de ce service, le jeune volontaire a pour mission de favoriser l'accès de tous à la culture, en portant l'offre culturelle au plus près des populations, notamment par le biais de nouveaux projets culturels et participatifs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Aller à la rencontre des administrés non usagers dans tous les lieux de sociabilité (résidences, commerces, administrations...) et leur faire connaître les services et fonds documentaires des médiathèques municipales de Rivière Salée et de la Presqu'île à Kaméré.

Aider et participer à la mise en place d'animation autour du livre et de la lecture, intra et extra-muros.

Etablir des passerelles avec les artistes et les habitants et acteurs du quartier.

Animer des ateliers dans le but de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture.

Participer à la valorisation de la littérature locale.

Accueillir le public en médiathèques.

Participer à la mise en place d'exposition en lien avec les fonds documentaires.

Développer la lecture plaisir sur le hors temps scolaire.

PROFIL RECHERCHÉ

Il n'y a pas de qualifications particulières requises mais un intérêt pour la littérature, la musique en ligne et les publics des quartiers faciliteront la mission. Cette expérience vous permettra de développer votre sens de l'accueil et du contact avec le public. Il pourra être demandé, ponctuellement, des horaires et des jours décalés selon les besoins de l'activité.

CONDITIONS D'EMPLOI

Temps de travail : 32h par semaine

Indemnités mensuelles : 13 705 XPF + 66 610 XPF

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ·E ?

Pour candidater, adressez votre lettre de motivation à drh.recrutement@ville-noumea.nc avant le 28 février 2025.

